

Réf. : 2025-536

Décision tarifaire LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
 Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE

Article 1 Fixation de tarifs

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : **Colloque**
- Nom de l'action : **Generative Approaches to Language Acquisition (GALA)**
- Dates : 11 au 13 septembre 2025
- Si colloque ou atelier, date limite d'inscription : 31/08/2025

Tarif Colloque GALA			
	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC
Inscription avant le 7/07/2025			
Etudiants	90,91 €	9,09 €	100,00 €
Professeurs	181,82 €	18,18 €	200,00 €
Etudiant SFR SANEC	81,82 €	8,18 €	90,00 €
Professeur SFR SANEC	163,64 €	16,36 €	180,00 €
Professionnel de la santé	181,82 €	18,18 €	200,00 €
Inscription après le 7/07/2025			
	Tarif HT	TVA 10%	Tarif TTC
Etudiants	113,64 €	11,36 €	125,00 €
Professeurs	227,27 €	22,73 €	250,00 €
Etudiant SFR SANEC	113,64 €	11,36 €	125,00 €
Professeur SFR SANEC	227,27 €	22,73 €	250,00 €
Professionnel de la santé	227,27 €	22,73 €	250,00 €
Inscription gratuite invités	- €	- €	- €
Repas de Gala	59,09 €	5,91 €	65,00 €
Inscriptions et dîner de gala : Gratuit pour les organisateurs du colloque professeurs et étudiants			

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.
 Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 16 juillet 2025.

Philippe ROINGEARD



Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **22 JUL. 2025**
 Transmise au Recteur le :